

est l'un des hommes politiques les plus habiles qu'il y ait dans la vie publique. Il consacre probablement à l'étude des questions qui lui sont soumises une plus grande somme de réflexion,—de réflexion profonde et indépendante,—que la plupart des hommes publics ne peuvent le faire. Ses habitudes l'entraînent à étudier avec le plus grand soin toutes les questions qu'il doit traiter et à donner au public le bénéfice d'une décision bien mûrie. Il possède un esprit éminemment logique. Il a une bonne mémoire et d'autres qualités encore fort précieuses qui le rendent compétent à occuper un siège dans n'importe quelle assemblée dans laquelle il peut être appelé à siéger. Parmi toutes les nominations que j'aurai l'occasion de faire pendant les dix ou vingt ans où je remplirai les fonctions de chef de la droite dans cette Chambre, il n'y en aura pas, suivant moi, une seule dans laquelle le choix sera supérieur à celui de M. Mills.

Je connais moins bien l'honorable sénateur qui a été présenté à cette Chambre ce soir que les honorables messieurs dont j'ai parlé, mais d'après ce que j'en ai entendu dire, je crois qu'il sera un membre utile du Sénat.

Je n'ai pas d'objection à ce que la proposition qui est maintenant devant nous soit adoptée.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du mardi, le 30 mars 1897.

Présidence de l'honorable C. A. P.
PELLETIER, C. M. G.

Prière et affaires de routine.

DÉPOT DE PROJETS DE LOIS.

Projet de loi (A) concernant le travail des enfants.—(Sir Oliver Mowat.)

Projet de loi (B) à l'effet de modifier le code criminel, 1892.—(Sir Oliver Mowat.)

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la proposition concluant à l'adoption de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général, prononcé à l'ouverture de la seconde session du huitième parlement.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: En prenant la parole, je me propose de m'en tenir le plus possible aux sujets mentionnés dans le discours du Trône, et d'être aussi court que je le pourrai.

Tout d'abord, je désire déclarer que je crois avoir été hier injuste à l'égard de l'honorable sénateur de Bothwell (M. Mills), lorsque j'ai dit que, pendant les nombreuses années où j'ai eu le plaisir de siéger dans l'autre Chambre en même temps que lui, nous avons toujours été adversaires, plus particulièrement sur toutes les grandes questions. Après y avoir réfléchi, cependant, je constate que cet énoncé n'est pas exact. Il s'est présenté des circonstances où des questions constitutionnelles se sont élevées, questions qui intéressaient directement les croyances religieuses et les diverses nationalités dont se compose le peuple du Canada, et dans chacune de ces circonstances où des discussions se sont élevées,—je puis ajouter, où d'amères animosités, du moins dans une certaine mesure, se sont produites, entre les différentes races qui habitent le Canada,—et celui qui était alors député de Bothwell se rangea avec le gouvernement du jour, et défendit avec des arguments la constitutionnalité de la conduite suivie par le gouvernement dont j'étais l'un des membres. Il n'est que juste pour moi de parler de ce sujet afin de pouvoir rectifier ce que j'ai dit de la conduite parlementaire de mon honorable ami alors que j'avais le plaisir de siéger avec lui dans la Chambre des Communes. Je parle plus particulièrement de la loi concernant les biens des Jésuites qui, nous les savons tous, souleva une discussion prolongée et provoqua une vive opposition, ainsi que de la loi autorisant l'usage officiel des deux langues, française et anglaise, au sujet desquelles il tomba d'accord avec le gouvernement du jour. Sur la question même qui a soulevé récemment tant de débats, il a prononcé, je crois pouvoir le dire en toute certitude, l'un des discours les plus remplis d'arguments qui aient été prononcés au cours du